

DELIBERATION N° 03 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Rapporteur : M. LAMY

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation des résultats de fonctionnement si ceux-ci sont excédentaires lorsque tout ou partie de ceux-ci sont transférés en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats dégagés à l'issue de l'exercice comptable 2011. Ils sont conformes au Compte Administratif 2011 de la commune.

	Résultats Compte Administratif 2010	Virement à la section d'investissement	Résultat des opérations de l'exercice 2011	Résultat de clôture de l'exercice 2011
Investissement	1 569 943,28 €		42 224,38 €	1 612 167,66 €
Fonctionnement	223 075,14 €	223 075,14 €	611 636,37 €	611 636,37 €
Ensemble	1 793 018,42 €	223 075,14 €	653 860,75 €	2 223 804,03 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice comptable 2011 de la manière suivante :

Excédent global cumulé au 31/12/2011	611 636,37 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068 - excédents de fonctionnement capitalisés)	611 636,37 €

Cette affectation couvre en priorité les restes à réaliser et les besoins de financement de la section d'investissement sur l'exercice budgétaire en cours.

L'excédent d'investissement de l'exercice comptable 2011 d'un montant de 1 612 167,66 € est automatiquement repris en recettes de la section d'investissement de l'exercice comptable suivant et ne fait pas l'objet d'une affectation. Il sera imputé au compte R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

L'ensemble des résultats seront repris au Budget Supplémentaire 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- d'affecter au Budget Supplémentaire 2012 au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) en recettes de la section d'investissement, l'excédent de clôture de l'exercice 2011 dégagé en section de fonctionnement pour un montant de 611 636,37 €.